



## Litige avec une auto école

Par **mythique**, le **09/06/2011** à **20:37**

Bonjour

Je suis actuellement en train de passer mon permis C.

Inscrit dans une auto école depuis des mois, je dois passer en premier l'épreuve du "plateau" qui consiste à faire des manoeuvres et répondre à une liste de questions.

Le problème est que pour m'entraîner à cette épreuve, le moniteur me fait rouler jusqu'à un endroit retiré sur les hauteurs. Une heure et demie de route au moins en tout aller retour. Il ne me reste qu'une heure à tout casser pour m'entraîner.

Conclusion : ça fait deux fois que je rate la première épreuve. Et le comble, le trajet est pris sur mes heures de conduite. En gros, il ne me reste que deux heures de conduite au compteur qui vont être utilisées lors de la prochaine manoeuvre.

Ce qui fait que, même si je réussis enfin mon épreuve la prochaine fois, il ne me restera plus d'heures de conduite, je devrai donc repayer.

J'espère que je me suis bien fait comprendre.

Puis-je faire quelque chose contre cette auto école qui, visiblement, me fait tourner en rond?

Merci pour vos réponses.

Par **fra**, le **10/06/2011** à **16:34**

Bonjour,

D'un côté, il faut reconnaître que les installations d'entraînement sont éloignées (trop sans doute) du point de départ constitué par l'auto-école. D'un autre point de vue, tous les kilomètres parcourus par vous (je l'espère), pour arriver à ces dernières, constituent un entraînement pour l'épreuve de la conduite !

Dans un premier temps, il faudrait vous en entretenir avec votre auto-école, puis, si les explications ne sont pas convaincantes, vous pouvez vous plaindre par LRAR à la Préfecture de votre département qui distribue les agréments à ces sociétés.

Par **mythique**, le 11/06/2011 à 06:13

Merci pour la réponse.

Ce que j'ai oublié de préciser, c'est que je vais changer d'auto école car j'ai peur de perdre un temps infini et je me décourage.

Ce qui fait que je suis obligé de repayer une autre auto-école qui a accepté de me faire un forfait adapté et qui fait de la formation intensive, c'est à dire une semaine complète à faire du plateau, contrairement à l'autre où j'en faisais deux heures dans le mois.

Je viens de faire cadeau 2000 euros à une auto-école qui ne m'a mené à rien.

Je suis un peu perdu, mais je n'ai pas le choix si je veux enfin avoir mon permis.

Par **fra**, le 14/06/2011 à 11:23

Bonjour,

Comme je vous le disais, dans mon intervention précédente, cela vaudrait le coup de signaler cette situation anormale (deux heures de conduite par mois, c'est notoirement insuffisant pour passer le permis rapidement et dans de bonnes conditions) à la Préfecture, via le service concerné afin d'éviter d'autres déconvenues de ce type.

Mais, il faut, aussi, se méfier de la réaction de cette société vis à vis de votre nouvel instructeur !

Vous pouvez, également, demander, par LRAR, à cette auto-école défailante un remboursement au moins partiel des sommes acquittées et, là, vous ne risquez rien.

Par **mythique**, le 14/06/2011 à 13:22

Merci beaucoup pour la réponse.

Je vous tiens au courant de la suite des évènements et profiterai éventuellement de vos conseils si besoin est.

Bonne journée à vous.